

TARIFS ANNUELS 2023 – 2024
COLLÈGE - LEGT - LP

Nos tarifs scolaires sont calculés au plus juste. Ils couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

EXTERNAT	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	Secondes 1^{ère} Année CAP	Premières Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	571 €	681 €	681 €

Les externes peuvent, occasionnellement, déjeuner au prix de 6,70 €

DEMI-PENSION	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	Secondes 1^{ère} Année CAP	Premières et Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	571 €	681 €	681 €
DEMI-PENSION *	854 €	854 € (4 repas)	1067 € (5 repas)
TOTAL	1425 €	1535 €	1748 €

INTERNAT	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	Secondes 1^{ère} Année CAP	Premières et Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	571 €	681 €	681 €
PENSION *	3481 €	3481 €	3481 €
TOTAL (270 € d'arrhes à l'admission)**	4052 €	4162 €	4162 €

* Régularisation de 5,80 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon dates d'exams), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.

** Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées et la période d'hébergement est due en totalité. Pour toute période commencée, la contribution familiale est due.

Afin de faciliter le paiement des frais de l'année scolaire, nous proposons le règlement par prélèvement automatique mensuel au 5 de chaque mois **soit 10 prélèvements** d'octobre à juillet (*Imprimés remis à l'admission*).

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.